



HAL
open science

Recension, Mona Oraby, Devotion to the Administrative State, Religion and Social Order in Egypt

Alexis Blouët

► **To cite this version:**

Alexis Blouët. Recension, Mona Oraby, Devotion to the Administrative State, Religion and Social Order in Egypt. *Mondes arabes*, 2024, 2 (6). hal-04852372

HAL Id: hal-04852372

<https://hal.science/hal-04852372v1>

Submitted on 20 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mona ORABY

**Devotion to the Administrative State. Religion and Social Order in Egypt
Princeton, Princeton University Press, 2024, 328p.**

Mona Oraby traite de la relation à l'État des minorités religieuses égyptiennes au prisme de l'engagement pour une reconnaissance communautaire d'individus appartenant à deux groupes : les bahá'ís – adhérents d'un culte né en Iran au XIX^e siècle qui assimile les principales religions contemporaines – et les chrétiens coptes – dont la présence sur le territoire égyptien est millénaire. L'aspiration à la reconnaissance étatique est générale chez les bahá'ís, alors qu'elle est plus individualisée pour les coptes. En effet, l'admission par l'État égyptien de la religion bahá'íe est précaire et faible, quand la religion est consacrée juridiquement, comme secte chrétienne, et les institutions égyptiennes ne résistent à admettre la copticité que de certaines personnes en raison de leur affiliation passée à l'islam : les *ā'idūn* – reconnus coptes à la naissance, musulmans convertis, et revenus à leur religion originelle –, les enfants de pères *ā'idūn* nés quand leur géniteur était affilié à l'islam et des *mutanaṣerūn* nés de pères musulmans qui n'ont jamais été chrétiens.

L'ouvrage fonde son propos sur un matériel riche et divers, décomposable en deux classes. La première, de type « vivant », est composée de retranscriptions d'observations *in situ* d'audiences juridictionnelles, d'interactions avec l'administration et d'activités communautaires, de contenus audiovisuels où figurent des militants communautaires, et d'entretiens avec des avocats soutenant leur engagement. L'autre est de type « documentaire » et correspond à des textes juridiques (constitutions, lois, jugements), plus largement historiques, sur la construction de l'État égyptien moderne et religieux, sur les cultes bahá'ís et coptes.

L'autrice développe sa thèse en s'opposant à d'autres chercheurs et chercheuses inscrits dans la lignée de Michel Foucault, comme Talal Asad ou Saba Mahmood, qui proposent une critique radicale de l'État moderne et de son corollaire, le droit positif, au motif que la force de contrainte et d'uniformisation qu'ils exercent sur les personnes anesthésie la richesse et la diversité de la vie religieuse. Mona Oraby concède que l'État moderne puisse détruire des formes de vie, mais souligne qu'il en sécurise d'autres (p. 251), même minoritaires, et participe à leur continuité. L'État égyptien opère ainsi en sanctionnant un régime de droit de la famille ajusté aux membres des minorités religieuses qu'il consacre et en produisant pour eux des « objets-frontières » (p. 16), comme des cartes d'identité mentionnant leur confession, qui inscrivent la minorité dans l'espace public et participent à l'inter-reconnaissance de ses membres. Ainsi, l'État répond à une aspiration des individus à la différence à travers leur appartenance communautaire, qui n'est pas tant le produit contingent d'un État moderne segmentant la vie pour mieux la réglementer qu'un invariant historique, comme l'atteste la pratique ancienne des tatouages de croix chez les coptes. La puissance de ce désir de reconnaissance étatique est manifestée par l'intense activité vers elle de ceux qui tendent à en être rejetés – les bahá'ís et les catégories de coptes sus-évoquées : c'est autour d'elle que Mona Oraby axe son analyse.

La concordance entre État et religion ne tient pas qu'à la subjectivité des croyants, mais aussi à la nature des deux notions. Les champs étatique et religieux se construisent mutuellement et fonctionnent réciproquement. La notion d'« État administratif » présente dans le titre de l'ouvrage incorpore non seulement les organes étatiques (législatifs, administratifs et juridictionnels) compétents pour reconnaître l'appartenance communautaire des Égyptiens et définir le droit de la famille applicable, mais aussi les institutions religieuses produisant les documents (certificats de religiosité, actes de mariage, etc.) soutenant ce travail. Institutions étatiques et religieuses entretiennent donc davantage une relation de coopération que de compétition. Par ailleurs, la physionomie des unes peut inspirer celle des autres, l'ordre institutionnel bahá'í ayant été bâti par analogie avec celui de l'État (p. 137-140). L'imbrication

des champs étatique et religieux ne s'apprécie pas que dans leur forme organisationnelle, mais aussi dans leur production idéelle. La majorité des avocats ne défend pas fondamentalement le désir de reconnaissance communautaire de leurs clients par libéralisme – pour la liberté religieuse – ,mais en raison de leur appartenance partagée au groupe religieux dont les avocats œuvrent à la conservation des frontières, et, par ce truchement, à la protection de l'existence (p.201-206). De plus, normes matérielles religieuses et étatiques s'entremêlent, particulièrement dans le domaine de la famille où le droit sus-évoqué s'inspire de règles et de principes formulés par des autorités religieuses. La relation entre idées religieuses et étatiques n'est toutefois pas unilatérale ; les normes religieuses se modifient aussi au contact des idées étatiques, comme celle d'« ordre public (*al niẓām al-'ām*) », qui façonnent de manière diffuse leur interprétation.

Ce cadre d'analyse de compénétration des sphères étatique et religieuses permet à Mona Oraby d'appréhender les démarches des exclus de la reconnaissance étatique par la notion de « dévotion », définie comme un ensemble d'« actions itératives et relationnelles au service d'une cosmologie soucieuse de continuité entre présent, passé et futur » (p. 26). La notion se déploie, en outre, dans trois dimensions. Formellement, la dévotion s'entend comme un ensemble de pratiques accomplies avec ferveur, expliquant pourquoi les bahá'ís, les *ā'idūn*, leurs enfants et les *mutanaṣerūn*, par défaut considérés comme musulmans, s'engagent dans des parcours administratifs et juridictionnels tortueux et incertains, les exposant, en sus, à la stigmatisation sociale. Doctrinalement, ces pratiques trouvent aussi une justification dans la théologie, les coptes tendant à les associer à leur martyrologie et les bahá'ís à leur principe existentiel d'unité dans la différence. Téléologiquement, elles visent à ce que les individus se voient appliquer un droit de la famille congruent avec leur identification religieuse.

Sur le plan de la structure de l'ouvrage, l'articulation entre les chapitres est difficile à comprendre, comme en témoignent le caractère vague des intitulés des trois parties – « éphémère », « inscription » et « éthique » – et l'absence de chapeaux. *Devotion to the Administrative State* apparaît alors comme une juxtaposition d'études sur un même objet réitérant une thèse à partir de matériaux distincts. Cette touffeur tient également au fait que Mona Oraby ne précise guère comment fonctionne conceptuellement l'imbrication entre sphères étatique et religieuses et son corolaire du « pluralisme normatif ». L'autrice souligne, par exemple, que les institutions étatiques peuvent, sans réciprocité, sanctionner les décisions des institutions religieuses (p. 194), mais n'induit rien de cette asymétrie dans son cadre d'analyse.

Par-delà sa compacité, le livre est néanmoins très réussi et stimulant, et ce à au moins trois égards. Premièrement, il apporte des informations à divers champs des études égyptiennes : droit des minorités religieuses, histoire de l'administration et du savoir étatique sur la population, culture bahá'ie... Deuxièmement, la littérature sur le changement politique consécutif à la révolution du 25 janvier 2011 avait pointé l'importance du droit dans la définition des enjeux de cette période. La lecture de Mona Oraby suggère que cette importance sociale du droit ne tient pas uniquement à sa fonction normative, c'est-à-dire à ses effets de régulation sur les champs auxquels il s'applique. En effet, cette force la dépasse et l'approfondit puisque le droit représente un ancrage à partir duquel se définissent des subjectivités individuelles et collectives. Contre l'idée d'un droit égyptien faible en raison de l'emprise de la religion sur la société, Mona Oraby montre, inversement, que cette prégnance tient à la capacité du droit à alimenter et à consolider les identités religieuses. Troisièmement, par une démarche analytique et argumentative continue, l'autrice traite d'une question chargée moralement, mais qui est passionnante : pourquoi des individus s'impliquent tant pour obtenir un statut de minorité qui les rend plus vulnérables à la discrimination sociale ? L'ouvrage peut alors accompagner la réflexion sur le statut de minorités religieuses dans d'autres pays et d'autres types d'identifications minoritaires (ethnie, genre, etc.). Une idée, en filigrane, est que, dans la

perspective des personnes « minoritaires », l'engagement pour la reconnaissance étatique n'achoppe pas nécessairement sur le caractère impersonnel et unitaire du citoyen dans la forme archétypale de l'« État-nation ». Au contraire, cette généralisation de la personne minoritaire peut alimenter la revendication au droit à, au même titre que le citoyen « majoritaire », inscrire un pan de sa vie dans une communauté socio-culturelle de destin, qui, réciproquement, renforce la citoyenneté en la rendant plus désirable et habitable.

Par Alexis Blouët

Aix Marseille Univ, Chargé de recherche CNRS, CNRS, DICE, ILF, Aix-en-Provence, France

Alexis Blouët est chargé de recherche CNRS, rattaché à l'UMR DICE et à son site de l'Université d'Aix-Marseille. Il s'intéresse aux phénomènes politiques au prisme de la théorie constitutionnelle et du droit et a beaucoup travaillé sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Parmi ses publications :

« En finir avec l'État de droit ? », *Droit et société* (2023), n°114-115, pp. 361-377.

« Le droit constitutionnel par-delà l'exceptionnalisme politique : la séparation des pouvoirs et la compréhension de régimes autoritaires (et démocratiques) », *Jus Politicum* (2022), n°28.

« Le Conseil constitutionnel dans le système politique libanais : éclairage sur une institution " discrète" », *Revue française de droit constitutionnel* (2020), 124, n° 4, pp. 993-1009 (version électronique dans le n°3 de 2021).

« Le pouvoir pré-constituant : analyse conceptuelle et empirique du processus constitutionnel égyptien après la Révolution du 25 janvier 2011 », Institut Universitaire Varenne, Collection des thèses, LGDJ, 2019.